printemps de 1924, les athlètes du monde entier, il n'est que temps de nous mettre au travail. L'opinion sportive quasi unanime repousse, pour les Olympiades, le choix du stade Pershing. Il est, d'une part, trop éloigné ; son aménagement en vue des jeux nécessiterait, d'autre part, de tels travaux que, même au point de vue financier, la construction d'un stade neuf apparaît infiniment préférable. Le comité olympique demande, pour l'édifier, le terrain de 15 hectares qui s'étend, en bordure du quartier d'Auteuil, de la porte Molitor à la porte de Saint-Cloud. C'est précisément le terrain sur lequel pèse l'hypothèque du ministre de l'agriculture.

Et sa solution

C'est dans ces conditions que M. le préfet de la Seine, liant très heureusement toutes ces questions, en proposait au conseil municipal la solution générale : l'Exposition coloniale partie dans Paris et partie au bois de Vincennes ; l'Exposition des arts décoratifs et la Foire de Paris sur le cours la Reine et l'esplanade des Invalides ; le Palais des expositions, enfin, au bois de Vincennes et le Stade olympique au Parc des Princes. Le conseil municipal allait se prononcer sur cette solution d'ensemble... quand le ministère tomba.

Quinze hectares en friche

Mon collègue Emile Desvaux a surabondamment démontré que, pour de multiples raisons, dont la meilleure est sans doute le manque d'argent, il convient d'ajourner la construction du Palais agricole. Mais il ne faudrait pas que, par une sorte de « chantage », indigne des grands intérêts en cause, on vînt lier la question de la construction à celle des emplacements.

Un fait nouveau s'est produit depuis les derniers débats à l'Hôtel de Ville. Pour bien démontrer la probité de la Ville et sa bonne volonté à livrer les quinze hectares promis à l'agriculture, la direction des travaux a complètement rasé les arbres qui s'élevaient sur ce terrain. Pour préparer l'aménagement de la zone, on a créé le désert.

Si la construction du palais est ajournée *sine die*, le ministère de l'agriculture persistera-t-il à maintenir son hypothèque sur ces 15 hectares en friche ? Tolérera-t-on, entre Auteuil et Boulogne, cet immense terrain vague où ne tarderaient pas à surgir les baraquements et les Bessonneau ? En plein accord avec M. Morizet, maire de Boulogne, j'affirme ici que les représentants des deux agglomérations intéressées ne le permettront pas. Le Village nègre en attendant le Palais aux vaches ? Jamais !

Au bois de Vincennes, le palais des Expositions s'élèvera dans un cadre infiniment plus favorable. Monstrueuse construction de 500 mètres de longueur sur 170 de largeur (la nef du Grand-Palais n'a que 190 mètres sur 50 !), il trouvera là le recul nécessaire qui lui manquerait au Parc des Princes. Au bois de Vincennes, nous pouvons sans inconvénient lui réserver 15 hectares pendant un temps indéterminé. Ces 15 hectares, en pelouses et bois, continueront à servir, en attendant la construction, à l'agrément des promeneurs.

La solution de sagesse s'impose. Elle tient en trois formules :

Décider que le palais des Expositions s'élèvera, quelque jour, au bois de Vincennes ;

Ajourner sa construction jusqu'à des temps meilleurs ;

Livrer immédiatement les 15 hectares du Parc des Princes à l'impatience des sportsmen.

***

En cette extraordinaire affaire de palais, le même avis, répété comme un *leitmotiv*, nous est prodigué constamment à l'Hôtel de Ville : « Gardez-vous bien de mécontenter le groupe rural du Parlement ! »

Au risque de le mécontenter — ce qui me peinerait fort — je déclare qu'il n'est ni groupe rural ni ministre qui puisse contraindre un édile parisien à laisser « saboter » le quartier qu'il représente.

FERNAND LAURENT,
Conseiller municipal de Paris.

APRES L'AFFAIRE CHARLES-PHILIPPE-LENOIR

Le conseil de l'ordre des avocats suspend Me Narcisse Moreau

Le conseil de l'ordre des avocats de la cour d'appel de Paris vient de prononcer une peine disciplinaire de six mois de suspension contre Me Narcisse Moreau, avocat, 30, rue de Petrograd.

On se souvient que Me Narcisse Moreau devint, après Me Charles-Philippe, l'avocat du fabricant de perles Lenoir, condamné à treize mois de prison pour vol par recel d'essence d'Orient.

Le conseil de l'ordre a notamment reproché à Me Narcisse Moreau d'avoir manqué au secret et à la dignité professionnels, d'avoir procuré un de ses amis, inspecteur de commissariat, à M. Lenoir pour lui servir de témoin lors d'une entrevue tumultueuse dans le cabinet de Me Charles-Philippe.

La réduction du nombre des députés

La commission sénatoriale d'administration générale, réunie sous la présidence de M. Magny, a entendu hier M. Maurice Maunoury, ministre de l'intérieur, sur la proposition de M. Bonnefous votée par la Chambre tendant à réduire par voie d'extinction le nombre des députés.

A la demande du ministre, la commission s'est prononcée en faveur de cette proposition. M. Monsservin a été chargé du rapport.

La commission a examiné ensuite la proposition de MM. Boudenoot et Léon Perrier fixant au premier lundi de mai l'ouverture de la première session ordinaire des conseils généraux. Elle s'est prononcée pour le maintien du statu quo.

L'ASSASSINAT DU PORTEUR AUX HALLES

UNE CONDAMNATION A MORT

Le 14 juillet 1920, dans un bal-musette à Malakoff, le porteur aux Halles Defrémont faisait la connaissance d'un garçon de café, Jean Souville, et de la fille Emilienne Heuninck. Il les emmena ensuite à son domicile, 37, rue du Château-des-Rentiers. Tandis que Defrémont se disposait à entraîner la fille Heuninck dans sa chambre il s'aperçut que Souville venait de prendre dans son veston son portefeuille. Il s'élança vers Souville. Celui-ci riposta en lançant une bouteille à la tête de Defrémont qui chancela. Une seconde bouteille étourdit le malheureux. Alors Souville s'acharna farouchement sur sa victime et à huit reprises lui perça le cœur à coups de fourchette.

Son crime accompli, il s'éloigna avec la fille Heuninck qui avait assisté impuissante à ce drame d'horreur, ferma à clé la porte du logement et se dirigea vers les fortifications où il put compter les billets contenus dans le portefeuille du mort. Mais la fille Heuninck quitta peu après Souville pour un de ses anciens amis, Lucien Leloup, dit « Loulou de Charonne », qui lui conseilla de prendre sa part du macabre butin et d'exercer une sorte de chantage sur le meurtrier. Elle reçut en effet 200 francs de Souville et, l'argent dépensé, elle abandonna « Loulou ».

Furieux, ce dernier écrivit au procureur de la République une lettre dénonçant les auteurs du crime qu'on n'avait pu retrouver. En juillet 1921, Jean Souville et la fille Heuninck étaient arrêtés, ainsi que le dénonciateur lui-même, inculpé, comme sa maîtresse, de complicité de vol.

Ils comparaissaient hier tous les trois devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Flory. Sur réquisitoire de M. l'avocat général Regnault et après plaidoiries de Mes Toudoire, Julia et Grappin, la cour a condamné Souville à la peine de mort, la fille Heuninck à 5 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour, et « Loulou » à 4 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

MORTEL ACCIDENT D'AUTOMOBILE

NICE, 8 février. — Télégr. *Matin*. — Hier soir, comme il voulait doubler sur la route du Var la voiture de M. de Millo, M. de Lorenzi, qui était en sidecar, fut tamponné par la voiture de M. Sabino Savi, hôtelier à Beaulieu. M. de Lorenzi, âgé de 47 ans, employé au Casino municipal de Nice, est mort à son arrivée à l'hôpital.

M. Savi a été gardé à la disposition de la justice.

La réforme de l'enseignement secondaire

La commission sénatoriale de l'enseignement a entendu hier M. Léon Bérard, ministre de l'instruction publique, sur le recrutement des maîtresses dans les classes enfantines et dans les classes élémentaires des lycées et collèges de jeunes filles.

De l'exposé du ministre, il résulte que l'accès au concours institué pour ce recrutement reste ouvert aussi bien aux titulaires du brevet supérieur qu'aux diplômées de l'enseignement secondaire.

D'autre part, le ministre s'est longuement expliqué sur les projets de réforme touchant l'enseignement secondaire.

Après avoir résumé les réponses faites par le conseil supérieur de l'instruction publique au questionnaire de juin 1921, il a fait connaître les conclusions que l'on en pouvait tirer.

Il n'est pas douteux que l'enseignement secondaire doit redevenir une culture, que certains principes et certaines méthodes de la réforme de 1902 n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait ; que les bifurcations précoces, les classes trop morcelées, les programmes trop surchargés ont fait leur temps.

Il faut envisager, soit par les langues classiques, soit par les langues modernes, une formation littéraire autant que scientifique de l'esprit. Jusqu'à la classe de rhétorique comprise, la part des sciences doit être la même en classique et en moderne. Le retour au professeur principal est également souhaitable.

A la suite de cet exposé, la commission a décidé d'entendre les professeurs de tous ordres de l'enseignement ainsi que des représentants de toutes les formes de l'activité nationale. Elle a chargé M. Symian de lui résumer dans une prochaine séance l'enquête faite à la Chambre dans sa dernière législature.

La commission a ensuite attiré l'attention du ministre sur l'état déplorable de la bibliothèque et de certains laboratoires de l'Ecole normale supérieure qu'elle a visités la semaine dernière.

Les indemnités au département du Nord

LILLE, 8 février. — Téléph. *Matin*. — La discussion des indemnités dues au département du Nord pour ses immeubles sinistrés du fait de la guerre vient de venir, pour la première fois, devant la commission cantonale de Lille. L'examen des dommages se fera immeuble par immeuble. Le premier immeuble pour lequel une décision a été prise est l'Institut industriel du Nord. La commission a accordé au département un coefficient de 5 1/2. Il faut d'ailleurs noter qu'il s'agissait de travaux effectués il y a environ un an et demi.

Les cambrioleurs de la bijouterie Grimoux

RENNES, 8 février. — Télégr. *Matin*. — La cour d'assises a condamné les cambrioleurs de la bijouterie Grimoux, Habert, à dix ans de réclusion, Lavaivre, à huit ans de réclusion, et chacun à vingt ans d'interdiction de séjour et interdiction pour Lavaivre du port de la Croix de guerre.

La commission de l'enseignement de la Chambre maintient l'heure d'été

Le Sénat votait ces jours derniers une proposition de loi de M. Louis Michel portant abrogation de la loi qui, le 6 février 1920, a autorisé l'avance de l'heure légale en été.

Cette proposition a été examinée hier par la commission de l'enseignement de la Chambre. Après discussion, la commission s'est prononcée contre la proposition sénatoriale et a maintenu le *statu quo*.

M. Louis Marin a été chargé du rapport.

Des protestations s'élèvent contre le geste du Sénat

De tous côtés, les chambres de commerce protestent contre la suppression de l'heure d'été réclamée par le Sénat.

Parmi les derniers ordres du jour, signalons celui de la chambre de commerce de Dieppe, qui a protesté contre le projet de suppression de l'avance de l'heure d'été, demandant que les prescriptions antérieures soient maintenues et que leur point de départ soit fixé après entente avec les pays voisins.

Signalons également la protestation de la chambre de commerce de Rouen, qui a renouvelé le vœu qu'elle avait émis pour réclamer le maintien de l'heure d'été, « la gêne dont se plaignent les cultivateurs et les populations rurales ne pouvant être un argument valable, car la vie à la campagne est toujours réglée par le soleil, et il suffirait aux conseils municipaux de faire retarder l'ouverture des écoles pour que la sortie concorde avec les heures des repas ».

La protestation de la chambre de commerce de Rouen sera adressée aux sénateurs et aux députés du département.

L'affaire de la Banque industrielle de Chine

La commission sénatoriale des affaires étrangères réclame des précisions

La commission sénatoriale des affaires étrangères s'est réunie hier sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Reynald avait été chargé de présenter un avis sur le projet de loi relatif au renflouement de la Banque industrielle de Chine par affectation de l'indemnité revenant à la France du fait de la révolte des Boxers.

Le sénateur de l'Ariège s'est efforcé de définir le terrain sur lequel la commission des affaires étrangères doit se tenir, la commission des finances ayant à connaître du fond.

Dans l'une comme dans l'autre commission, on semble penser que le projet voté par la Chambre ne saurait être accepté sans précisions ni garanties nouvelles. La commission des affaires étrangères déclare aussi ne pouvoir émettre aucun avis sans savoir quel est exactement le passif, sa décomposition, ce qu'on peut attendre de l'appel des deux-quarts restant à verser par les actionnaires de la Banque industrielle de Chine, des apports qu'on peut demander aux administrateurs.

D'autre part, il ne faut pas oublier que l'indemnité des Boxers s'applique à tous les pays ayant pris part à l'expédition de Chine. L'affectation de la part de la France à une besogne déterminée ne comporte-t-elle pas d'inconvénients internationaux ? La Chine accepterait-elle que cette somme fût simplement employée au remboursement des déposants ? Autant de questions sur lesquelles il convient d'être préalablement fixé.

Dans ces conditions, et le rôle de la commission des affaires étrangères étant ainsi délimité, il fut entendu que M. Gaston Doumergue et M. Reynald assisteraient à l'audition que la commission des finances doit demander au président du conseil.

L'endormie de Vincennes paraît devoir se réveiller bientôt!...

Tout au fond de la salle Bichat, à l'hôpital Tenon, où elle occupe le premier lit de gauche, Marie-Louise Paganelle, l'endormie de Vincennes, n'a point encore repris connaissance. Pourtant, son énigmatique sommeil ne va-t-il pas bientôt prendre fin ? Depuis son admission à l'hôpital, c'est-à-dire depuis plus de soixante heures, la jeune femme était demeurée, étendue dans son lit, absolument inerte, toute conscience et toute volonté abolies, bien que ses fonctions vitales, respiration, circulation et digestion, continuassent à s'accomplir de façon tout à fait normales. Or, lorsque nous avons pu l'apercevoir, hier, vers la fin de l'après-midi, Marie-Louise Paganelle, la tête renversée sur l'oreiller, que recouvraient ses cheveux noirs épars, était secouée, par instants, de sanglots profonds, animée de mouvements convulsifs que l'on pouvait espérer précurseurs d'un prochain réveil.

A quelle cause attribuer ce long sommeil ? L'absorption d'un narcotique ?...

Il est assez malaisé de le savoir, nous a-t-on déclaré, car les soporifiques, l'opium et ses succédanés, s'éliminent assez rapidement. En tout cas, on n'en a trouvé nulle trace dans l'organisme de la patiente. Il ne saurait, d'autre part, être question de méningite cérébro-spinale, ni de maladie du sommeil, dont la dormeuse n'a jamais présenté aucun symptôme. Reste le choc nerveux, l'émotion violente, qui déterminent fréquemment chez les sujets prédisposés, chez les névropathes, de semblables accidents. Marie-Louise Paganelle était-elle une névropathe ? On n'a encore, à cet égard, que des indications peu précises, et l'on ne pourra vraiment être fixé sur les circonstances qui précédèrent son entrée en sommeil, que lorsque la dormeuse s'éveillera.

ÉCHOS ET PROPOS

CARNET D'UN OPTIMISTE

MODESTIE. — Autrefois, chacun disait : « Si j'étais roi ! » pour imaginer tous les agréments qu'il pourrait s'offrir sous la couronne.

Maintenant, on dit :

— Si j'étais le gouvernement..., si j'étais ministre de la guerre..., si j'étais ministre des finances..., si j'étais ministre des affaires étrangères...

Mais c'est pour indiquer avec quelle aisance on résoudrait toutes les difficultés devant lesquelles s'arrêtent, embarrassés, les malheureux détenteurs des portefeuilles.

Avez-vous remarqué qu'on ne dit jamais ou presque jamais : « Si j'étais pape ! » C'est peut-être par respect ou par indifférence religieuse. Laissez-moi croire plutôt que c'est parce qu'il y a tout de même des fonctions éminentes qu'on juge difficiles à exercer pour qui n'y a pas été préparé.

Valcourt

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE et Mme Millerand ont offert hier soir un dîner en l'honneur des présidents et des bureaux des deux Chambres.

Le dîner a été suivi d'une réception à laquelle se sont rendus nombreux les membres du Parlement et les notabilités du monde littéraire et artistique.

M. ALEXANDRE MILLERAND, accompagné de M. Jacques Bompard, directeur de son cabinet, a visité hier matin l'exposition de la Société des aquarellistes.

M. RAYMOND POINCARÉ, président du conseil, s'est entretenu hier matin avec M. René Viviani.

NAISSANCES

M. et Mme Georges Bauer (27, rue Daru), ont le plaisir d'annoncer la naissance de leur fille Jacqueline.

DEUILS

On annonce la mort de M. Heuzey, conservateur des antiquités orientales au musée du Louvre, membre de l'Institut, décédé à l'âge de 91 ans.

Les obsèques de M. Albert Le Page, secrétaire général du *Journal*, seront célébrées aujourd'hui jeudi, à 10 h. 30, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, à Clichy. On se réunira à l'église (boulevard National, à Clichy). Cet avis tiendra lieu de faire-part.

On prie d'annoncer le décès de M. Eugène Phellipon, directeur honoraire du ministère de l'intérieur, officier de la Légion d'honneur, à l'âge de 80 ans. De la part du docteur et de Mme Moran, du docteur et de Mme Mounier et de leurs enfants. Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le mardi 7 février 1922. Il n'a pas été envoyé de faire-part.

On apprend la mort de la marquise de Polignac douairière, née Pommery, décédée en son hôtel, 26, avenue Montaigne. Le service aura lieu samedi 11 c^t^, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot où l'on se réunira. Les obsèques se feront à Guidel (Morbihan). Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation. Prière de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

On apprend la mort de Mme veuve Cécile Meyer-May, 83, avenue Niel, décédée le 8 février dans sa 82e année. Les obsèques auront lieu le vendredi 10 courant. Réunion à 3 heures à la porte principale du Père-Lachaise. Ni fleurs ni couronnes. De la part des familles Paul Meyer-May, Maurice Degeorge et Jean Meyer-May. Cet avis tient lieu de faire-part.

On annonce la mort de M. Georges Chamerot, ancien imprimeur-éditeur, chevalier de la Légion d'honneur, décédé subitement en son domicile, 2, rue Saint-Simon. Les obsèques auront lieu samedi 11 février, à 10 heures, en la basilique de Sainte-Clotilde, où l'on se réunira. Le présent avis tiendra lieu d'invitation.

On annonce le décès du docteur Descoust père. Selon son désir, il n'a pas été envoyé de faire-part et ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

On annonce la mort de Mme H. Chavane, veuve du docteur E. Chavane, de Mirecourt, décédée pieusement, munie des sacrements de l'église, à Chambéry, le 1er février. Elle était la mère du docteur André Chavane et de Mme Raoul Payn. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part.

M. et Mme Jules Gonthier, M. et Mme Henri Guitton, font part de la mort de leur père et beau-père, M. Célestin Barat, ancien administrateur des Magasins du Bon Marché, décédé en son domicile, avenue Victor-Hugo, 132. Les obsèques auront lieu le vendredi 10 c^t^, à 10 h. 30, en la chapelle paroissiale de Saint-Honoré d'Eylau (66, avenue de Malakoff). On se réunira au domicile mortuaire. Le présent avis tient lieu d'invitation.

VOUS ALLEZ TOUT DROIT... chez le fabricant en vous adressant aux « 100.000-CHEMISES » et vous êtes assurés d'avoir des tissus de première qualité et de fabrication irréprochable. Maison Principale, 69, rue Lafayette, et Succursales à Paris et à Bordeaux.

UN DANGER VOUS MENACE... Vous l'éviterez facilement et vous vous garderez de toutes les épidémies et principalement de la grippe en buvant à tous vos repas l'Eau de Saint-Galmier « Source Badoit ».

LE LAROUSSE MENSUEL, véritable mine de documents originaux et précieux à conserver, en donne un particulièrement intéressant dans son numéro de février : la carte en couleurs de l'*Europe actuelle* avec les portraits des vingt-huit chefs d'Etat. (Le numéro 2 fr. 50 chez tous les libraires.)

Un fils blesse grièvement son père

AMIENS, 8 février. — Télégr. *Matin*. — Flavien Jourdain, 52 ans, manouvrier à Abbeville, menace de mort les membres de sa famille. Son fils Charles, 21 ans, effrayé, tire sur lui un coup de fusil et l'atteint grièvement à la tête, puis va se constituer prisonnier.

LES APPROCHES DU PRINTEMPS

Les approches du printemps produisent, chez certaines personnes, une sorte d'échauffement du sang qui se traduit par l'éruption, sur le visage, d'une quantité de boutons. Chez certaines d'elles, ces boutons disparaissent au bout de quelque temps ; chez d'autres, ils deviennent chroniques. Tel était le cas de M. G. Pruvost, à Pihen-lez-Guines (Pas-de-Calais), dont la figure, couverte de boutons depuis deux ans, redevint parfaitement nette par l'usage d'une seule boîte de Pommade Cadum, remède sans égal contre toutes les affections de la peau. Si M. Pruvost conserve une seconde boîte de cette pommade, c'est une précaution louable, mais sans doute inutile, car l'efficacité de ce remède merveilleux est souveraine.

275 - 350 fr.

Les SMOKINGS de PERFECT HOUSE
12, Faubourg Montmartre
SONT REMARQUABLES

Le Dentifrice Scientifique
ODANIL
Blanchit les dents
PARTOUT - le tube 1.75 - le flacon compte-gouttes 5 fr.
Dépôt Gal : 17, Place de la Madeleine

SIMPLE TRAITEMENT
CONTRE LES MAUX DE PIEDS
Très efficace contre les engelures tant aux pieds qu'aux mains

Il suffit de dissoudre une petite poignée de Saltrates dans deux, trois litres d'eau chaude et de tremper les pieds pendant une dizaine de minutes dans cette eau, rendue médicinale et légèrement oxygénée; toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure causées par le froid et l'humidité, la fatigue et la pression de la chaussure, disparaissent comme par enchantement.

Une immersion plus prolongée ramollit les durillons les plus épais, les cors, œils-de-perdrix, etc., à un tel point qu'ils peuvent être enlevés facilement sans couteau, ni rasoir, opération toujours dangereuse.

Par son action sur la circulation du sang, l'eau chaude saltratée est également le remède le plus efficace contre les engelures, tant aux pieds qu'aux mains. Evitez donc, cet hiver, d'en souffrir en prenant des bains saltratés dès les premiers froids.

Les Saltrates Rodell, sels minéraux extra-concentrés, se trouvent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies. Refusez les contrefaçons et exigez des saltrates.

COQ de ROCHE Rouge de Ville
NUANCE NOUVELLE
L. T. PIVER — PARIS

LA FIN D'UNE VIEILLE AFFAIRE

L'Américain Franck Goldsoll bénéficie d'un non-lieu

Le général gouverneur militaire de Paris a rendu le 27 janvier dernier, sur les conclusions conformes du juge rapporteur et du commissaire du gouvernement près le 2e conseil de guerre de Paris, une ordonnance de non-lieu, ne comportant aucune restriction, en faveur de M. Frank Goldsoll, citoyen américain, naturalisé Français, contre lequel diverses accusations avaient été portées au cours de la guerre.

M. Goldsoll avait déjà bénéficié de décisions favorables devant les juridictions américaines, en ce qui concerne ces accusations.

Rappelons que M. Goldsoll, mobilisé en France, avait été attaché, en qualité d'interprète, à la mission française d'artillerie du commandant de Sulligny, à New-York ; qu'au cours de divers séjours effectués dans son pays d'origine, il avait eu à s'occuper de nombreux achats d'automobiles, pour lesquels il fut accusé d'avoir touché d'énormes commissions, par M. André Tardieu, alors haut-commissaire français aux Etats-Unis. C'est à la suite d'une plainte déposée par M. Tardieu, en vertu de l'article 261 du code de justice militaire, qu'une information avait été ouverte en 1917. Elle vient seulement d'être close.

LES HALLES
La vague de hausse déferle
LEGUMES VERTS INABORDABLES
HAUSSE. *Choux de Brux.*, 280-420 ; *Epinards*, 200-250 ; *Oseille*, 550-600 ; *Cerfeuil*, 500-600 ; *Persil*, 800-900 ; *Mâche*, 400-600 ; *Pissenlit de Vendée*, 100-250 ; *de Paris*, 350-650 ; *Navets*, 60-100 les 100 kil. ; *Poireaux*, 500-650 (100 b.) *Bœuf* : quart. dev., 1.50 à 3.50.
BAISSE. *Lapin*, 8-8.80 ; *Poulet* ordin., 9.50-13 le k. ; *Merlan* ord., 1 à 3.

EN DAUPHINÉ

LE CONCOURS DE VOITURES A NEIGE

Les autos à chenilles ont franchi le col du Plainpalais sans incident

CHAMBÉRY, 7 février. — Ce matin a été donné le départ de la première étape du concours, qui consistait à effectuer le trajet Annecy-Chambéry par les cols de Leschaux et du Plainpalais.

Six voitures Citroën, à propulseur Hinstin-Kégresse, se sont présentées et ont effectué l'itinéraire en convoi, à une moyenne de 15 kilom. à l'heure, sans le moindre incident.

A bord de la première voiture, conduite par M. Rosengart, se trouvaient MM. Borrel, ancien ministre ; Chaix, administrateur du T. C. F., et Famechon, directeur de l'O. N. T. La deuxième, conduite par M. Kégresse, emportait le mécanicien Hinderholz et M. Lumet, commissaire du concours. La troisième, conduite par M. Lorillard, avait pour passagers MM. Molin, Debille et Walter. La quatrième, conduite par M. Alixant, emportait les commandants Oudet et Roux et le capitaine Maisons. La cinquième, conduite par M. Hinstin, emportait M. Raffard et le mécanicien Dubos. La sixième, conduite par M. Ferraci, emportait MM. Hayer et Maes.

Le temps était superbe. La marche s'effectua avec une aisance parfaite, sur une couche de neige de plus d'un mètre.

Dans la descente du Plainpalais, les voitures furent ovationnées par les populations montagnardes accourues pour les voir passer.

En cours de route, les autos à chenilles vinrent en aide à un car alpin enlisé dans la neige et le remorquèrent avec la plus grande facilité.

Le voyage fut effectué par un soleil magnifique et le paysage était éclatant de blancheur.

Deuxième étape

SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE, 8 février. — Les voitures Citroen à propulseur Hinstin-Kegresse ont effectué aujourd'hui le trajet Chambéry-Saint-Pierre-de-Chartreuse et ont franchi les cols du Frêne et du Cucheron.

Au cours de cette étape, elles ont accompli brillamment la première série de manœuvres diverses portées au programme du concours.

Aujourd'hui, troisième et dernière étape

Saint-Pierre-de-Chartreuse-Grenoble, par le col de Porte et manœuvres diverses.

IL EST FACILE DE COMBATTRE LA GRIPPE ET DE S'IMMUNISER CONTRE

Au lieu d'essayer de rassurer le public sur la nature de la grippe « de cette année », il est préférable de le mettre à même d'éviter et de combattre la maladie.

Oui, il faut le crier bien haut : il existe un remède qui rend invulnérable aux microbes et aux toxines l'organisme qui se trouve sous son influence. Ce remède c'est la Mycolysine du docteur Doyen, qui entretient nos organes dans un état de défense perpétuelle en stimulant certaines cellules dont le rôle spécial consiste à absorber les microbes, germes des maladies infectieuses, qui prévient la presque totalité des maladies des voies respiratoires et une partie de celles du tube digestif.

La grippe affectant particulièrement les organes de la respiration et de la digestion, on peut affirmer que l'emploi de la Mycolysine suffit pour prévenir la grippe sous toutes ses formes.

De plus des milliers d'expériences faites, en toute indépendance, dans les hôpitaux civils et militaires et rigoureusement contrôlées, prouvent que la Mycolysine, qui n'exclut pas les remèdes spécifiques, n'agit pas seulement d'une façon préventive, mais qu'elle est douée aussi d'une action curative intense, surtout lorsqu'elle est administrée au début de l'infection.

La Mycolysine est tellement efficace que, dans les cas de maladies franchement déclarées, l'action thérapeutique se fait sentir immédiatement.

Prix : Mycolysine au vin : 3.80. Extrait de Mycolysine : 6.60. — Toutes les bonnes pharmacies.

LES ETABLISSEMENTS JAMET BUFFEREAU sont les mieux organisés pour installer tenir, contrôler toute COMPTABILITÉ 96, Rue de Rivoli, PARIS

ETAT CIVIL DU CONGO

Brazza du Grand Congo fit hommage à la France ; Valsier, chimiste habile et hardi pionnier, En distilla les fleurs, combina leurs essences, Et créa le Savon aimé du monde entier.

UNE BOITE DE VÉRITABLES PASTILLES VALDA
bien employée, utilisée à propos
PRÉSERVERA
votre GORGE, vos BRONCHES, vos POUMONS
COMBATTRA
vos RHUMES, BRONCHITES, GRIPPE, INFLUENZA, ASTHME, EMPHYSÈME, etc.
MAIS SURTOUT EXIGEZ BIEN LES VÉRITABLES PASTILLES VALDA
vendues seulement en BOITES de 2.75 (impôt compris)
portant le nom VALDA

77. — Feuilleton du MATIN du 9 fév. 1922

LUCIFER

Grand roman d'aventures et de passion

PAR

JEAN DE LA HIRE

QUATRIEME PARTIE

LES DRAMES DES BERMUDES

VIII. — REDOUTABLE ÉNIGME ! (*suite*)

A la chambre d'écoute, aux abords de laquelle la petite troupe fut conduite par Grysil, Sainclair et Pilou, masqués, n'eurent aucune difficulté pour surprendre Norbert, le maintenir et le jeter dans le sommeil. Il fut soigneusement étendu sur le tapis épais qui, là, recouvrait le plancher.

Alors Grysil entra et s'assura que son frère ne courait aucun danger. Ensuite, elle accéléra le ventilateur, pour dissiper des restes de gaz soporifiques. Et l'on put se démasquer.

— Où est le téléphone ? demanda Sainclair.

— Attendez ! fit Grysil.

Elle appuya sur deux des boutons électriques de la table. Et, dans une paroi de la pièce, le pavillon téléphonographique s'ouvrit. La jeune fille pressa un troisième bouton.

— Voici, dit-elle. La sonnerie d'appel a fonctionné là-bas, chez le gouverneur. S'il y a quelqu'un dans son cabinet...

— Il y a le capitaine Wallis qui s'y est fait installer un lit de camp, dit Mattol. Et voilà sans doute le signal-réponse qu'a révélé Conquett et que Wallis nous envoie.

Traduction et reproduction interdites pour tous pays. Copyright by Jean de La Hire, 1921.

En effet, un cliquettement musical se faisait entendre, frappant très vite la gamme montante et la gamme descendante.

— Eh bien, reprit Grysil, s'adressant toujours à Sainclair, tu peux parler, maître ! La parole est enregistrée, à quelque endroit de cette pièce que se trouve le parleur, pourvu qu'il se tourne vers ce pavillon et qu'il hausse la voix, en martelant les mots plus que d'ordinaire.

L'on pense si Pilou, Mattol, le capitaine Girard et le lieutenant Saincer étaient passionnément intéressés ! Il leur semblait assister, en acteurs et spectateurs à la fois, à un formidable drame dont ils ignoraient le nœud et le dénouement. Grysil surtout était avidement curieuse.

— Allô ! allô ! capitaine Wallis ? prononça Sainclair.

— Allô ! oui ! qui me parle ? répondit en anglais une voix sortant du pavillon, voix métallique, mais que Mattol surtout reconnut parfaitement.

— Oui ! dit-il, oui ! c'est bien Wallis !

— Bon ! fit Sainclair.

Et, vers le pavillon :

— Jean de Sainclair le Nyctalope !

Et la voix de Wallis, joyeuse et surprise :

— Allô ! Hurrah ! Où en êtes-vous ?

En anglais, Sainclair répondit :

— J'ai gagné la partie, complètement.

— Des pertes ?

— Oui. O'Mursée est mort.

— Pauvre garçon ! Honneur et gloire à lui ! Quels sont vos ordres ?

— Voici. Allô ! Ecrivez sous ma dictée.

— Allô ! très bien, j'écoute.

Sur ce le Nyctalope, lentement, dicta ses ordres :

— Primo : Rendez tout de suite ses forces à Raymond de Ciserat en lui disant qu'Irène l'attend ici. Qu'il vienne avec tout l'équipage du *Lampas*. Allô ! entendu ?

— Entendu et écrit !

— Secundo : en même temps envoyez-moi cinquante soldats et leurs officiers, sans bagages, armés seulement de brownings. Allô, entendu ?

— Entendu et écrit !

— Une question : dans votre équipage du *Blue* avez-vous des matelots ayant servi dans un sous-marin ?

— Oui, exactement six.

— Alors : tertio : Envoyez-moi ces six marins, armés de brownings, munis d'un congé d'un mois bien en règle, et de leurs sacs individuels.

» Allô, entendu ?

— Entendu !

— C'est tout. Allô ! Explication utile : l'entrée du souterrain de communication est ouverte, dans le dernier caveau. Le souterrain a une longueur de 17 kilomètres environ. Or, il faut que Raymond de Ciserat et ses marins, vos officiers et leurs hommes et vos marins franchissent cette distance en trois heures au maximum. Combien de temps vous faut-il pour appeler, rassembler, diriger tout le monde vers les caveaux ?

— Allô !... trente minutes.

— Très bien ! Dans trois heures et demie au plus tard, je veux avoir tout le monde ici... Allô ! je donnerai très explicitement, à l'officier commandant les soldats anglais mes instructions définitives.

— Elles seront très exactement suivies.

— Merci bien, capitaine Wallis. Et au revoir !

— Au revoir, monsieur de Sainclair.

Grysil appuya sur un bouton, et le pavillon se referma.

— Voilà ! tout est arrangé ! fit le Nyctalope de sa voix normale. Je suis très satisfait, Grysil !

— Maître !

— James Conquett m'a dit que votre sous-marin à électro-aimant s'appelle *Uberalles* ?

— En effet.

— J'imagine qu'il est, en ce moment, tout prêt à naviguer ?

— Oui, maître.

— Où se trouve son équipage ?

— A cette heure, officiers et hommes d'équipage dorment dans le quartier maritime de la Roche-Creuse. A bord de l'*Uberalles* ne se trouvent que quatre matelots de garde, qui veillent deux par deux trois heures à tour de rôle.

— Parfait ! Et le *Lampas* ?

— Il est échoué dans le bassin de l'*Uberalles*.

— Sans avarie ?

— Absolument intact, maître.

— De mieux en mieux. Eh bien, Grysil, voici maintenant ce que nous allons faire en attendant l'arrivée de M. de Ciserat et des Anglais... Ah ! je pense à autre chose ! Laissez-moi vous annoncer, Grysil, qu'un homme roux, dont j'ignore le nom, a été, par moi et Pilou, enlevé de Schwalzrock parce que sa ressemblance absolue avec Gló XIII, votre suprême seigneur, m'intéressait énormément. Je l'ai amené aux Bermudes, pensant qu'il pourrait me servir. Il m'a servi, en effet. Et je veux ne plus me séparer de lui, quoiqu'il soit dans un état d'abrutissement bizarre, dont l'on ne peut le tirer qu'en l'hypnotisant et en le faisant agir par suggestion... Vous vous chargerez de lui, Grysil.

Et sans s'arrêter à l'expression prodigieusement étonnée du visage, maintenant tout à fait naïf, de la jeune fille, Sainclair reprit :

— Donc, en attendant l'arrivée des hommes venant d'Hamilton, voici ce que nous allons faire : d'abord vous nous conduirez auprès de Mme Irène, d'Henri et de miss Ellen ; ensuite, pendant que Mattol et moi resterons auprès d'eux, vous conduirez M. Saincer et Girard que voici, avec Pilou, à bord de l'*Uberalles*, où vous mettrez les quatre matelots de garde dans l'impossibilité de nuire. De plus, vous ferez le nécessaire — ce qu'il vous plaira, car j'ai confiance en votre ingéniosité — pour empêcher les officiers et l'équipage de l'*Uberalles* de sortir des grottes du quartier maritime où ils sont en train de dormir. Puis, donner à MM. Saincer et Girard les indications nécessaires pour qu'ils puissent entrer dans le *Lampas*... Est-ce possible, Grysil ?

— Oui, maître.

— Eh bien, vous leur donnerez ces indications, et, avec le seul Pilou, vous viendrez me rejoindre. C'est tout compris ?

— Oui, maître.

— Et tout retenu ?

— Oh ! oui !

— Laissez dormir là votre frère, dont nous nous occuperons, ainsi que de vos parents, lorsque le moment sera venu, et allons auprès de Mme Irène de Ciserat.

— Ah ! Sainclair ! Sainclair ! s'écria Mattol, quel génie !...

— Chut ! fit le Nyctalope souriant. En criant victoire trop tôt et trop fort, cra